



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**CENTRE REGIONAL DES ŒUVRES
UNIVERSITAIRES ET SCOLAIRES DE CLERMONT-FERRAND**

ARRETÉ n°2024-02 du 27 mai 2024

**Portant création du comité d'orientation stratégique du numérique
du Centre Régional des Œuvres Universitaire et Scolaires Clermont Auvergne.**

**Le Directeur général du Centre Régional des Œuvres Universitaires et Scolaires
Clermont Auvergne**

ARRETE

Article 1^{er} : Le comité d'orientation stratégique du numérique est composé de membres permanents : directeur général, directrice générale adjointe, directeur du service informatique, responsable communication, directrice de la vie étudiante, directeur de l'hébergement, directeur de la restauration, un directeur UG hébergement et un directeur UG restauration.

Des membres invités participeront au comité d'orientation stratégique du numérique au titre de porteurs de projets numériques.

Article 2 : Le comité d'orientation stratégique du numérique fait des propositions et rend des avis sur les thématiques suivantes :

- Les orientations stratégiques du numérique
- L'organisation des projets et leur priorisation au sein du plan d'action annuel
- L'adéquation des ressources et des emplois sur les projets numériques
- Le suivi des projets en cours

Article 3 : Le comité d'orientation stratégique du numérique se réunit une fois par trimestre et à la demande du directeur général du Crous.

Article 4 : Le présent arrêté sera publié sur le site internet du centre régional des œuvres universitaires et scolaires Clermont Auvergne : <https://www.crous-clermont.fr>

Le Directeur Général du Crous



Philippe NEGRIER